



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 120790

Texte de la question

Dans son rapport d'information sur les fraudes organisées à l'assurance chômage, la mission a recommandé de conclure des accords de coopération permettant de lutter contre les fraudes à caractère transnational. En effet, la lutte contre la fraude devenant une problématique commune aux pays de l'Union, une coopération internationale commence à se mettre en place. Il semble cependant nécessaire d'établir des relations entre administrations chargées de combattre la fraude au sein de chaque pays, qu'il soit membre de l'Union européenne ou non. L'assurance chômage française est elle-même directement concernée par ces risques de fraude, ne serait-ce que ceux liés à la perception d'allocations chômage par des personnes travaillant en même temps à l'étranger. En conséquence, M. Dominique Tian prie M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes de lui indiquer les démarches qu'il envisage de faire pour parvenir à la conclusion de tels accords.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120790

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2816